BNP PARIBAS | La banque d'un monde qui change

MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL AU 3 MARS 2020 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 5 MAI 2020

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 mai 2020 et qu'il y est répertorié sous le n° D. 20-0097-A02

Ce document en version française et anglaise peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference) et sur le site internet de l'AMF.